



SESSION
27/09/2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 
ID : 007-210703195-20220927-DELIB842022-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 21 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 8 convocation en date du 21 septembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 28 Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana,
Abstention : 1 Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo, Mazellier,
Contre : Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

NPPV: Excusés : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Mazeyrat),
Mme Faure-Pinault (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (Pouvoir à M.
Boukal), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme
Bayle), Mme Segueni (pouvoir à M. Galiana), M. Vallon (pouvoir à Mme
Diatta).

Secrétaire : M. Alain Bornes

Objet : Sollicitation de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des nouveaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire

La Région AURA a adopté de nouveaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire, notamment le « Contrat Région » et le « Contrat Région/Ville », destiné spécifiquement aux villes comprises entre 2 000 et 20 000 habitants.

Dès lors, il est proposé de solliciter des subventions pour des opérations inscrites au PPI de la commune à savoir :

- La réparation et rénovation de l'hôtel de ville suite au séisme pour un montant d'aide de 300 000 € dans le cadre du « Contrat Région »,
- La création d'un skate-park pour un montant d'aide de 75 000 € dans le cadre du contrat « Région/Ville ».

Les plans de financement de ces opérations s'établiraient comme suit :

Investissements	Coût € HT	État	Région	Département	Commune
Réparation Hôtel de ville suite séisme	2 250 000	1 125 000	300 000	200 000	625 000
Création d'un skate-park	271 470	140 803	75 000		55 667

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région AURA dans le cadre de ses nouveaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire :

- 300 000 € pour la réparation et la rénovation de l'hôtel de ville suite au séisme ;
- 75 000 € pour la réalisation d'un skate-park.

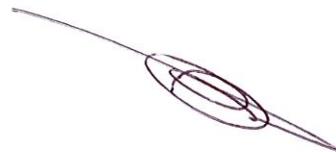
Le Maire,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,




Olivier PEVERELLI



Alain BORNES